



VALORISATION DES INITIATIVES ÉTUDIANTES (VIE)

NOTE D'INFORMATION

25/06/2026

À l'intention des enseignants et enseignantes souhaitant encadrer ces initiatives

Cette note d'information est un résumé du *Guide de valorisation des initiatives étudiantes*, consultable sur le site internet de l'ENSAPLV : <https://paris-lavillette.archi.fr/vie-etudiante/engagement-etudiant/>

Contexte et enjeux du dispositif :

La reconnaissance de l'engagement à l'initiative des étudiants est une obligation légale pour les établissements d'enseignement supérieur depuis 2017. Un grand nombre d'étudiants et d'étudiantes sont engagés dans le monde associatif ou dans la gouvernance de l'ENSAPLV. D'autres mènent des activités ayant un objectif sociétal en parallèle de leurs études. D'autres encore, ont une activité professionnelle pour payer leurs études ou pour compléter les stages obligatoires. Il s'agit de valoriser cet investissement, formateur et essentiel à la construction de citoyens et de citoyennes à part entière, qui demande aux étudiants et étudiantes qui y consentent, d'y consacrer un temps important parfois au détriment de leurs études.

Semestres qui permettent de valoriser une initiative étudiante : S3, S5, S7 et S8

Modalités de valorisation (à définir par l'étudiant au moment de son inscription) :

- Validation de 2 ECTS en S3 et S5, validation de 2,5 ECTS en S7 et S8
- Ajout d'un point bonus dans un enseignement (en dehors du projet et du séminaire, le cas échéant)

Modalités d'encadrement et d'évaluation :

Rapport : Le rapport consiste en la trace de la valorisation de l'initiative étudiante. Il permet de restituer la réflexivité sur les activités réalisées et de valoriser les compétences développées.

La restitution se fait par l'écriture d'un **rapport de 5 pages + annexes**. L'objectif est de ne pas augmenter la charge de travail des étudiants et étudiantes. Le rapport contiendra une présentation du cadre et/ou les enjeux de l'activité effectuée, un journal de bord ou la description des tâches/missions/activités effectuées, et une prise de recul, analyse des compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être, savoir-vivre) acquises lors de cette expérience. Les annexes comprendront des documents justifiant de la réalité de ces activités (contrat de travail, témoignages de collègues, etc.), et explicitant leur contenu (documents techniques, comptes rendus de réunions, etc.).

Exemple de rapport :

- Une page d'introduction et de description du contexte de l'activité,
- Une à deux pages de description de l'activité,
- Une page de description d'une situation (par exemple récit d'une journée, d'une séance, etc.),
- Une page de description des compétences développées (voir par exemple : https://www.onisep.fr/content/download/2523052/file/referentiel%20des%20competences%20du%20xxie%20siecle_version%20print.pdf) et un commentaire de conclusion.

Suivi : modalités à définir entre les étudiants ou étudiantes et les enseignants ou enseignantes référents.

Évaluation : fiche de validation du rapport (voir dernière page), à remplir par l'enseignant ou l'enseignante et à transmettre à la sous-commission VIE.

Précisions :

- Les enseignants référents doivent disposer d'au moins sept jours pour relire les dossiers envoyés par les étudiants ;
- L'enseignant référent rédige un commentaire et émet un avis sur la fiche de validation ;
- Le commentaire rédigé par l'enseignant référent doit être adressé à la sous-commission VIE ainsi qu'à l'étudiant, qui doit pouvoir en prendre connaissance ;
- La fiche est à envoyer en amont de la sous-commission VIE (date précisée) ;
- À l'issue de la sous-commission VIE, un mail est envoyé à tous les étudiants pour les informer de la validation ou non de leur VIE.

Référents de la sous-commission de la valorisation des initiatives étudiantes :

Référente administrative :

Barbara Guillot : barbara.guillot@paris-lavillette.archi.fr – 01 44 65 23 24

Référents enseignants :

Guillaume Dufilho : guillaume.dufilho@paris-lavillette.archi.fr

Frédérique Bertrand : frederique.bertrand@paris-lavillette.archi.fr

Michael Fenker : michael.fenker@paris-lavillette.archi.fr

Référents étudiants :

Maud Bauer Preston : maud.bauerpreston@paris-lavillette.archi.fr

VALORISATION DES INITIATIVES ÉTUDIANTES (VIE)

FICHE DE VALIDATION

Enseignant référent ou enseignante référente (nom / prénom) :

.....

Étudiant ou étudiante (nom / prénom) :

.....

Organisme / activité :

Appréciation sur le dossier (rapport + annexes) :

.....

.....

.....

.....

Après lecture du dossier, l'enseignant ou l'enseignante donne un avis (la validation finale est faite par la sous-commission de la VIE) :

☐ validation de la VIE

☐ non validation de la VIE

En cas d'avis de non validation, motiver :

.....

.....

Fait à : le

Signature de l'enseignant ou de l'enseignante :

Avis de la sous-commission VIE :

☐ validation de la VIE

☐ non validation de la VIE